



**Communiqué de presse n°4**

13 septembre 2011

➤ **4 ET 5 OCTOBRE 2011 : PREMIERES REUNIONS DU DEBAT PUBLIC LGV POCL**

Le **4 octobre 2011 à Clermont-Ferrand** et le **5 octobre 2011 à Orléans** ont lieu les réunions de lancement du débat public sur le projet de ligne à grande vitesse Paris – Orléans – Clermont-Ferrand – Lyon (POCL) - voir en page 4 la synthèse du maître d'ouvrage.

**La Commission nationale du débat public (CNDP), autorité administrative indépendante, a été saisie, le 17 janvier 2011, par Réseau Ferré de France (RFF) du projet de ligne à grande vitesse POCL. Elle a décidé le 2 mars 2011 d'organiser un débat public et a demandé à Michel Gaillard, de présider la Commission particulière du débat public (CPDP) chargée de préparer et d'animer ce débat (voir en page 8).**

. La Commission particulière du débat public (CPDP) animera 26 réunions publiques sur l'ensemble du territoire concerné par le débat – voir, en page 3, le calendrier des réunions publiques.

. Ces réunions seront enregistrées et diffusées sur le site internet du débat :

**[www.debatpublic-lgv-pocl.org](http://www.debatpublic-lgv-pocl.org)**

. Les deux réunions de clôture du débat public auront lieu :

- le 24 janvier 2012 à Clermont-Ferrand,
- le 25 janvier 2012 à Orléans.

▪ **Les supports et moyens d'information du débat public**

La Commission particulière du débat public a rencontré les acteurs du territoire pour préparer le débat et a mis en place les moyens d'information et de participation du public :

- diffusion du dossier du maître d'ouvrage (Réseau Ferré de France), de sa synthèse, des études de RFF et des cahiers d'acteurs ;
- publication de documents d'information sur le débat : *Mode d'emploi du débat public*, *Journal du débat public*, newsletter ;
- information des médias ;
- affichage public ;
- information de la presse - annonce des réunions publiques dans la presse ;
- bus itinérant aux couleurs de la CPDP : distribution des documents d'information - voir en page 6 ;
- publication par la Commission particulière de « cahiers d'acteurs » rédigés par les personnes morales (collectivités, associations, organisations professionnelles...).

Le public pourra poser des questions, obtenir des réponses et donner son avis pendant le débat :

- via une carte T,
- sur le site internet de la Commission : **[www.debatpublic-lgv-pocl.org](http://www.debatpublic-lgv-pocl.org)**

➤ **LES DEUX REUNIONS D'OUVERTURE DU DEBAT PUBLIC :**

- mardi **4 octobre 2011** : Clermont-Ferrand – Polydome, place du 1<sup>er</sup> mai- 19h,
- mercredi **5 octobre 2011** : Orléans – Gymnase Olympe de Gouges, 3 rue Edouard Branly – 19h.



## Sommaire

. La Commission nationale du débat public (CNDP)	3
. La décision d'organiser un débat public	4
. Qu'est-ce qu'un débat public ?	5
. La Commission particulière du débat public (CPDP)	6
. Le calendrier des 26 réunions publiques du débat	7
. Les outils d'information et d'échanges du débat	8
. Que se passera-t-il après le débat public ?	9



## ▪ La Commission nationale du débat public (CNDP)

Créée par la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (loi « Barnier »), la Commission nationale du débat public (CNDP) est, depuis la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, une autorité administrative indépendante, chargée de veiller « *au respect de la participation du public au processus d'élaboration des projets d'aménagements ou d'équipement d'intérêt national, dès lors qu'ils présentent de forts enjeux socio-économiques ou ont des impacts significatifs sur l'environnement ou sur l'aménagement du territoire* ».

Après étude d'un dossier soumis par le maître d'ouvrage (qui synthétise les études réalisées et présente les enjeux et les objectifs du projet), la CNDP décide ou non d'organiser un débat public ou encore de recommander une concertation.

Si la CNDP décide d'organiser un débat public et de l'organiser elle-même, elle met en place une Commission particulière du débat public (CPDP), indépendante du maître d'ouvrage et de toutes les parties en présence, pour préparer et animer le débat public.

➔ Voir en page 4 la décision de la CNDP, en date du 2 mars 2011, d'organiser un débat public sur le projet de RFF de ligne ferroviaire à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Ferrand-Lyon et de nommer une Commission particulière du débat public pour l'animer (voir sa composition en page 8).

La mission de la CPDP consiste alors à s'assurer que toute l'information nécessaire pour participer au débat en toute connaissance de cause est bien délivrée au public et d'autre part à mettre en place tous les moyens nécessaires pour garantir la pleine et libre expression des opinions sur le projet soumis au débat.

A la fin du débat public, dans un délai de 2 mois, la CPDP rédige un compte-rendu, qui prend en compte, toutes les opinions exprimées durant le débat, mais ne se prononce pas sur le contenu du projet. La CNDP publie ce compte-rendu avec le bilan que son président tire du débat public.

### COMMENT LA CNDP EST-ELLE COMPOSEE ?

La CNDP est présidée par **Philippe Deslandes**, assisté de deux vice présidents : **Patrick Legrand** et **Philippe Marzolf**.

Elle est en outre composée, aux termes de la loi :

- d'un député et un sénateur nommés respectivement par le président de l'Assemblée nationale et par le président du Sénat,
- de six élus locaux,
- d'un membre du Conseil d'Etat,
- d'un membre de la Cour de cassation,
- d'un membre de la Cour des comptes,
- un membre du corps des membres des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel,
- de deux représentants d'association de protection de l'environnement agréé exerçant leur activité sur l'ensemble du territoire national,
- de deux représentants des consommateurs et des usagers,
- de deux personnalités qualifiées, dont l'une ayant exercé des fonctions de commissaire enquêteur.

Pour plus d'informations sur la CNDP et le débat public : [www.debatpublic.fr](http://www.debatpublic.fr)



▪ **La décision d'organiser un débat public**

Commission Nationale du Débat Public

SEANCE DU 2 MARS 2011

DÉCISION N° 2011 / 08 / POCL / 1

**PROJET DE LIGNE A GRANDE VITESSE  
PARIS-ORLEANS-CLERMONT-FERRAND-LYON**

**La Commission nationale du débat public,**

- vu la Convention d'Aarhus du 25 juin 1998 sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, approuvée par la loi n° 2002-285 du 28 février 2002,
- vu la directive du Conseil 85/337/CEE du 25 juin 1985 et la directive du Parlement et du Conseil 2003/35/CE du 26 mai 2003,
- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants et son article R.121-7,
- vu la lettre de saisine en date du 17 janvier 2011, reçue le 17 janvier 2011, du Président de Réseau Ferré de France (RFF) et le dossier joint relatif au projet de ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Ferrand-Lyon,
  
- après en avoir délibéré,
  
- considérant que le projet, inscrit à l'article 12 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, au titre du programme supplémentaire de lignes nouvelles, présente un caractère d'intérêt national et contribue à un aménagement équilibré du territoire,
- considérant que les enjeux socio-économiques du projet sont importants, tant pour le développement des agglomérations du territoire du Grand Centre que pour le renforcement de la compétitivité des métropoles de Paris et de Lyon et de l'accessibilité à leurs plates-formes aéroportuaires,
- considérant que les impacts du projet sur l'environnement sont significatifs, s'agissant des espaces protégés traversés et des nuisances sonores,

**DÉCIDE :**

**Article unique :**

Le projet de ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Ferrand-Lyon doit faire l'objet d'un débat public que la Commission organisera elle-même et dont elle confiera l'animation à une commission particulière.

Le Président

Philippe DESLANDES



## ▪ Qu'est-ce que le débat public ?

- La loi « Barnier » du 2 février 1995 prévoit l'organisation de débats publics « *sur les objectifs et les caractéristiques principales* » de grandes opérations d'aménagement « *pendant la phase de leur élaboration* ». Elle crée à cet effet une Commission nationale du débat public (CNDP).  
La loi du 27 février 2002 puis la loi du 12 juillet 2010 et leurs décrets d'application, intégrés dans le code de l'environnement, poursuivent et renforcent ce dispositif : la CNDP devient une autorité administrative indépendante ; son pouvoir de contrôle de l'information du public court jusqu'à la réalisation des projets.
- Pour chaque projet qui lui est soumis, la CNDP « *apprécie* », « *si un débat public doit être organisé en fonction de l'intérêt national du projet, de son incidence territoriale, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent et de ses impacts sur l'environnement ou l'aménagement du territoire* ». Elle « *définit les modalités d'organisation du débat et veille à son bon déroulement* ». Elle peut constituer une commission particulière (CPDP) dont elle nomme le président et les membres, pour animer le débat.
- **Un dossier** de présentation du projet est réalisé par le maître d'ouvrage **à l'intention du grand public**. Il doit permettre de comprendre les enjeux du projet. C'est la CPDP qui le **diffuse** avec **ses déclinaisons** (dossier résumé, dossier des études, fiches, panneaux d'exposition, etc.). Elle **met tous ces documents en ligne** sur son site Internet.
- Le code de l'environnement laisse une large place aux décisions de la CPDP pour définir les modalités de débat, dans la phase d'information et de participation du public. **L'objectif du législateur est de permettre l'expression la plus large possible de toutes les parties concernées pendant la phase d'élaboration du projet**, avant que les principales caractéristiques soient fixées, « *en tout état de cause, avant l'arrêté prescrivant l'enquête publique* », c'est-à-dire à un moment où il est encore possible de modifier voire d'abandonner le projet.
- La commission particulière veille à ouvrir le débat public au plus grand nombre grâce à une **information accessible, transparente et sincère**, en donnant la possibilité à **chacun** de **s'informer et d'exprimer** ses préoccupations et avis par oral ou par écrit.
- Dans un délai de deux mois à compter de la date de clôture du débat, la CPDP établit un **compte-rendu** du débat et le président de la CNDP en dresse **le bilan**. Dans un délai de trois mois à compter de la clôture du débat, **le maître d'ouvrage** décide, par un acte qui est rendu public, du principe et des conditions de la poursuite du projet en tenant compte des enseignements du débat. □

Pour en savoir plus : [www.debatpublic.fr](http://www.debatpublic.fr)



## ▪ La Commission particulière du débat public (CPDP)



Le 2 mars 2011, la Commission nationale du débat public (CNDP) a nommé Michel Gaillard, président de la Commission particulière du débat public sur le projet de ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Ferrand-Lyon, chargée de préparer et d'animer le débat public. Sur sa proposition, elle a nommé les six autres membres de la CPDP.

*De gauche à droite :*

Bruno de Trémiolles, Claude Leroi, Liliane Pautrot, Michel Gaillard, Marie-Françoise Sévrain, Olivier Klein, Arlette Dubois-Besnard.

- **MICHEL GAILLARD.** Ingénieur de formation et ancien cadre dirigeant du groupe EDF, il a été successivement membre de la Commission particulière du débat public sur le projet de dénivellement et de mise en souterrain de la RN13 à Neuilly-sur-Seine, garant de la concertation sur le prolongement du tramway T1, garant de la concertation sur le prolongement de la ligne 14 du métro à Paris et président de la Commission particulière du débat public sur le projet de prolongement du RER E à l'ouest.
- **ARLETTE DUBOIS-BESNARD.** Docteur en Mathématiques Statistiques et titulaire d'une licence en Économie, ses travaux de recherche ont porté sur le transport aérien. Elle a rejoint la Sofres en 1985, puis, dès 1993, elle a intégré, successivement, la direction de la stratégie de La Poste, l'Autorité de Régulation des Télécoms et la SNCF. Depuis 2006, lui sont confiées des missions de stratégie corporate et de communication
- **OLIVIER KLEIN.** Chercheur au Laboratoire d'économie des transports (LET) et enseignant à l'Université de Lyon, Olivier Klein intervient régulièrement sur des thématiques liées au transport, tant auprès d'organismes officiels que d'associations, et a déjà été membre de trois CPDP sur des projets de lignes à grande vitesse (LGV PACA, liaison ferroviaire Bordeaux-Espagne, Interconnexion Sud des LGV).
- **CLAUDE LEROI.** Ancien membre de la CNDP et membre de deux Commissions particulières du débat public, il a fait toute sa carrière dans les domaines de la mobilité, du transport et de la logistique. Il a exercé de nombreuses responsabilités dans les organisations professionnelles du secteur. Elu à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris en 1994, il a présidé la CCIP des Hauts-de-Seine de 2004 à 2010. Il a été, jusqu'à 2011, président de la Commission Transports du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER) d'Ile-de-France.
- **LILIANE PAUTROT.** Ingénieur de formation, elle a occupé différents postes au sein d'EDF puis de GDF Suez dans les domaines du développement et de l'exploitation des réseaux de distribution, des ressources humaines et de la logistique. Elle est actuellement secrétaire générale de la Fédération des Cadres Supérieurs de l'Electricité et du Gaz.
- **MARIE-FRANÇOISE SEVRAIN.** Consultante en environnement, de formation biologiste avec une spécialisation en génie et gestion de l'environnement, elle a été membre de trois CPDP (liaison autoroutière Amiens-Lille-Belgique, dénivellement et mise en souterrain de la RN13 à Neuilly-sur-Seine, prolongement du RER E à l'ouest). Elle est actuellement vice-présidente de la Compagnie nationale des commissaires-enquêteurs (CNCE) et présidente de la Compagnie régionale d'Ile-de-France.
- **BRUNO DE TREMIOLLES.** Ingénieur de formation et ancien cadre dirigeant du groupe Pechiney, il est président d'une association de sauvegarde du patrimoine. Il a été membre de la CPDP sur le projet de prolongement du RER E à l'ouest.

### Le secrétariat général de la CPDP

Il comprend : **Frédéric Aucher**, secrétaire général, **Emma Bothorel**, secrétaire générale adjointe, **Jennifer Cibot**, chargée de mission et **Katia Tan-Capion**, assistante.

[secretariat.general@debatpublic-lgv-pocl.org](mailto:secretariat.general@debatpublic-lgv-pocl.org)

Pour toute demande d'information

**Elodie Guenoun** - 01 43 55 36 21 - [elodie.guenoun@sedna.fr](mailto:elodie.guenoun@sedna.fr)



## Le calendrier des 26 réunions publiques du débat

- ▶ La Commission particulière du débat public anime 26 réunions publiques, d'information et d'échanges, ouvertes à tous, sur l'ensemble du territoire concerné par le projet.
  - Les **réunions d'ouverture** et de **proximité** sont, comme toutes les réunions publiques, destinées à informer le public sur le projet et, en particulier, sur ses effets au niveau local.
  - Les **réunions thématiques** sont, en outre, l'occasion d'aborder de manière plus détaillée certains aspects et enjeux du projet (aménagement du territoire, environnement, financement, transports régionaux...).
  - Les **auditions publiques** permettent d'entendre (et de rendre publics) les avis et opinions d'acteurs (élus, associations, responsables économiques...) sur une question précise ou sur l'impact du projet dans un territoire.
- ▶ Les réunions publiques débiteront à 19h00, les auditions à 18h00.

2011	04/10	Clermont-Ferrand • Polydome, place du 1 <sup>er</sup> mai	Réunion d'ouverture du débat public
	05/10	Orléans • Gymnase Olympe de Gouges, 3 rue Edouard Branly	Réunion d'ouverture du débat public
	12/10	Vichy • Salle des Fêtes, place de l'Hôtel de Ville	Réunion de proximité
	13/10	Roanne • Salle Fontalon, chemin des Vernes	Réunion de proximité
	18/10	Moulins • Salle des Fêtes, 1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny	Réunion de proximité
	19/10	Menecy • Espace Culturel Jean-Jacques Robert, 7 avenue de Villeroy	Réunion de proximité
	03/11	Bourges • Salle des Fêtes de la Chancellerie, rue Louise Michel	Réunion de proximité
	04/11	Guéret • Espace André Lejeune, avenue René Cassin	Audition publique
	08/11	Mâcon • Salle de Champevert, rue Léo Lagrange	Réunion de proximité
	09/11	Nevers • Centre des expositions, boulevard de l'Amiral Jacquinot	Réunion de proximité
	15/11	Moulins • Espace Villars, rue du Pont Chinard	Réunion thématique • Quel niveau de grande vitesse ? • Quels impacts sur l'économie du projet LGV POCL et sur le territoire ?
	16/11	Châteauroux (Déols) • Salle Multi-Activités de la CAC, rue Eugène Viollet-le-Duc, Déols	Réunion de proximité
	23/11	Montluçon • Théâtre Gabrielle Robine, place de la Comédie	Réunion de proximité
	24/11	Orléans • Parc des Expositions, 1 rue du Président Robert Schuman	Réunion thématique • L'économie du projet LGV POCL et son financement
2012	30/11	Blois • Maison de la Magie, place du Château	Réunion de proximité
	01/12	Villefranche-sur-Saône • Salle de l'Atelier, 150 rue des Jardiniers	Réunion thématique • La LGV POCL et son insertion dans la région lyonnaise
	06/12	Vierzon • Centre des Congrès, rue de la Société française	Réunion de proximité
	07/12	Clermont-Ferrand • Maison du Peuple, place de la Liberté	Réunion thématique • La LGV POCL et l'aménagement du territoire
	13/12	Lyon • Ecole Normale Supérieure, amphithéâtre Descartes, allée d'Italie, 7 <sup>e</sup>	Audition publique • LGV POCL : et le fret ?
	14/12	Bourges • Conservatoire de Musique, 34 rue Henri Sellier	Réunion thématique • La LGV POCL et les enjeux environnementaux
	11/01	Orly • Centre culturel communal, 1 place Fer à Cheval	Réunion thématique • La LGV POCL et son insertion en Ile-de-France
	12/01	Saint-Etienne • Salle Jeanne d'Arc, 16 rue Jean-Claude Tissot	Réunion de proximité
	17/01	Nevers • Maison de la Culture, boulevard Pierre de Coubertin	Réunion thématique • La LGV POCL et les transports régionaux
	18/01	Lieusaint • IUT de Sénart Lieusaint, 36-37 rue Georges Charpak	Réunion de proximité
	24/01	Clermont-Ferrand • Polydome, place du 1 <sup>er</sup> mai	Réunion de synthèse
	25/01	Orléans • Parc des Expositions, 1 rue du Président Robert Schuman	Réunion de clôture



■ Les outils d'information et d'échanges du débat



Mode d'emploi du débat



Journal du débat public



Panneaux d'exposition



Affiche d'annonce d'une réunion publique



Bus itinérant



## ▪ Que se passera-t-il après le débat public ?

Dans les deux mois qui suivent la clôture du débat, la CPDP établira un compte-rendu du débat et le président de la CNDP en tirera un bilan. Ces deux documents seront rendus publics.

Dans un délai de trois mois après la publication du compte-rendu et du bilan du débat, le maître d'ouvrage fera connaître, publiquement, quelles suites il entend donner au projet.

Le maître d'ouvrage RFF, ayant pris connaissance des opinions et demandes exprimées au cours du débat, et après leur avoir apporté des réponses, définira le principe et les conditions de poursuite du projet.

Sa décision, si le projet est maintenu, donnera lieu à de nouvelles études, jusqu'à l'élaboration d'un projet final, qui sera alors soumis à enquête publique.

